

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
6	6	6

Date de la convocation
16 mai 2022

Date d'affichage
16 mai 2022

Objet de la Délibération
--------------------------

FRAIS KILOMETRIQUES  
BERNOU Sandrine

N° 23.2022

Séance du 1<sup>er</sup> juin 2021

L'an deux mil vingt-deux et le 1<sup>er</sup> juin à 17h00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions sous la présidence de M. Olivier FONS.

**Présents** : Olivier Fons, Jean-Pierre Pic, Béatrice Albert, Michel Gonnet, Stéphane Ferrier, Elodie Lefebvre, Roland Jacob, Philippe Sionnet, Valérie Buch.

**Excusé** : David Le Guen représenté par Elodie Lefebvre.

**Secrétaire de séance** : Stéphane Ferrier

\*

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil que certains agents utilisent leur véhicule personnel dans le cadre de leurs fonctions et qu'à ce titre, il convient que le SIVOM prenne en charge ces frais kilométriques.

Il explique que, compte tenu de la réorganisation du poste de la bibliothécaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, le nombre de kilomètres a été recalculé et doit être mis à jour.

**Il propose de prendre en charge les frais suivants pour Madame Bernou Sandrine:**

- La Grave – Villar d'Arène : 7.5 km AR - 2 fois par semaine - 48 semaines travaillées = 710.40 km à l'année
  - La Grave – Arsine : 12.6 km AR - 31 semaines travaillées = 390.60 km à l'année
- Soit un total de 91.75 km/mois sur l'année.

**Le conseil syndical, après en avoir délibéré :**

- Donne son accord pour prendre en charge les frais kilométriques de Madame Sandrine Bernou à hauteur du calcul ci-dessous, soit 91.75 km/mois
- Dit que ces frais seront attribués à partir du 1<sup>er</sup> juin 2022 avec un rappel à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Nombre de voix pour : 6  
Nombre de voix contre : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,

Olivier FONS



Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture

--

et publication ou notification

**AR Prefecture**

005-240500264-20220601-23\_2022-DE  
Reçu le 08/06/2022  
Publié le 08/06/2022